AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-8-71 203005

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 131 d'AOUT 1971 — 17 août 1971/ N° 23

VIGNE

Araignées rouges :

Il est nécessaire d'appliquer un traitement si celui-ci n'a pas encore été réalisé en même temps que le traitement antimildiou considéré comme le dernier par la plupart des vignerons.

Pourriture grise :

Nous sommes actuellement à l'époque favorable au 3ème traitement préconisé dans les programmes en comportant 4.

Mildiou :

Il convient de continuer à surveiller l'évolution de la maladie sur les jeunes plantes et dans lespépinières. Ailleurs, tout danger sérieux est maintenant écarté, les raisins ayant atteint un stade les mettant à l'abri des attaques.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Carpocapse des pommes :

Des émergences de papillons de second vol ont été constatées dans nos élevages du 6 au 12 août. Les conditions crépusculaires de températures et d'hygrométries ont été jusqu'ici favorables au dépôt de pontes. Des pénétrations sont possibles à partir du 20 août. Il est donc recommandé d'effectuer un traitement dès cette date dans les zones où des attaques sont à craindre.

Dans les vergers isolés, où aucun dégât n'a été jusqu'ici constaté ce traitement est inutile.

En cas d'intervention contre le carpocapse, respecter la législation relative aux délais d'emploi des produits avant la récolte, en particulier sur les variétés telles que : James grièves, Tydeman ....

Tordeuse de la pelure (capua reticulana) :

Aucun dégât n'a été jusqu'ici constaté dans notre région sauf dans un verger isolé, à la limite ouest du département des ardennes. Outre les attaques sur feuilles cette chenille s'en prend plus spécialement à la pelure des fruits, durant sa 2ème génération, au cours du mois de septembre. Il est inutile d'envisager un traitement contre ce parasite là où il n'existe pas.

.../...

P366

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Il est demandé aux arboriculteurs craignant la présence de cette tordeuse de nous avertir.

Bombyx cul-brun :

Dans les jardins particuliers (région de Reims) d'importantes éclosions de chenilles de cul-brun ont été constatées sur pommiers, pruniers et arbres divers. Une intervention à l'aide d'un insecticide est possible à l'heure actuelle ; faute de les détruire maintenant les chenilles hiverneront dans des bourses qui devront être coupées et brûlées en hiver.

GRANDE CULTURE

Mildiou de la pomme de terre :

Succédant à une période de temps sec et chaud les pluies de la dernière décade de juillet n'ont pas amené de nouvelles contaminations appréciables.

La plupart des cultures de consommation sont maintenant défanées. Sur variétés féculières il n'y a pas à envisager de nouvelle protection.

Cercosporiose de la betterave :

Lorsque l'assolement triennal est respecté les foyers sont rares et il n'est pas préconisé de traitement contre cette maladie.

Altise à tête dorée ou grosse altise d'hiver du colza :

Cette année, encore, les populations d'insectes parfaits observées lors de la récolte des colzas laissent présager d'importantes concentrations sur les nouvelles cultures.

Afin d'éviter de sérieux dégâts sur les jeunes semis au stade cotylédonaire, il est donc conseillé de ne semer que des graines traitées contre la grosse altise.

Les semences devront avoir reçu, par enrobage, 45 g de lindane matière active par kg.

Si les semences sont fournies traitées, s'assurer auprès du fournisseur que la dose préconisée a bien été respectée. En effet une dose plus faible risque d'assurer une préservation insuffisante et surtout plus courte.

Malgré l'emploi d'adhésifs les produits utilisés à dose forte pour l'enrobage des graines de colza ont tendance à se désolidariser des semences et à s'accumuler au fond des sacs, surtout si le traitement a été effectué longtemps à l'avance. Réaliser donc de préférence ce travail à la ferme, peu avant le semis.

Si les semences ont déjà reçu un traitement anticryptogamique, n'apporter que du lindane, sinon prendre un produit mixte. Afin d'augmenter la retention sur les graines, ajouter une cuillerée à café d'huile de table, de pétrole ou de fuel par kilo de semence.

Il est rappelé que le traitement des semences à l'égard de l'altise à tête dorée doit être surtout considéré comme un procédé de sauvegarde des jeunes semis contre une pullulation brutale et intense des insectes parfaits. En effet dans les meilleures conditions le traitement n'est efficace que jusqu'au stade 1-2 feuilles du colza, alors que des altises peuvent encore arriver sur les cultures et y évoluer sans entrave.

Le traitement de base contre l'altise à tête dorée reste celui à effectuer à l'automne alors que la majorité des insectes sont arrivés sur les cultures, la période de ponte active n'étant pas encore commencée.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS - H. de MEIRLEIRE
A. GODIN.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE.